



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un service d'entraide citoyenne qui met en relation des bénéficiaires et des chauffeurs bénévoles pour permettre le déplacement à celles et ceux qui, définitivement ou momentanément, rencontreraient des difficultés de transport. Pour des trajets ponctuels et relativement courts.

POUR QUI ?

Des personnes en difficultés de mobilité en raison de certaines fragilités de façon temporaire ou permanente (difficultés d'ordre physique ou psychologique...) et pour lesquelles les autres solutions de transport sont inaccessibles voire inexistantes.

En aucun cas le dispositif du transport solidaire n'est là pour remplacer les autres services existants (VSL, taxi, transport à la demande, chèques sortir plus, covoiturage...), mais se veut complémentaire de ces dispositifs.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Inscription auprès de la mairie, d'un partenaire ou de l'association CIF-SP. Un numéro : 05 49 37 07 78

- Formulaire d'inscription à remplir + Adhésion gratuite via la mairie adhérente OU adhésion à l'association CIF-SP (5€/an)
 - Pour les bénéficiaires : préciser les raisons pour lesquels vous faites appel au transport solidaire et pourquoi les autres solutions de transport ne sont pas possibles + Préciser si besoins d'accompagnements particuliers (aide à la marche...)
 - Pour les bénévoles : préciser vos disponibilités, vos limites dans l'accompagnement...
- Remise du règlement intérieur + carnet à souche et autocollant pour les chauffeurs
- Remise de la fiche synthèse avec le numéro de contact de la plateforme pour les bénéficiaires
- Documents à fournir à l'inscription : attestation d'assurance responsabilité civile (pour les bénéficiaires) / carte d'identité, permis de conduite, attestation d'assurance et carte grise du véhicule (pour les bénévoles).

COMMENT CELA FONCTIONNE, UNE FOIS INSCRIT ?

Un numéro spécifique pour les demandes de transport, accessible de 9h à 12h du lundi au vendredi.

- Appeler le plus tôt possible, et au plus tard 48h à l'avance (compte-tenu des horaires d'ouverture)
- Mise en relation via notre plateforme. Le chauffeur bénévole reçoit les coordonnées du bénéficiaire à accompagner une fois qu'il a accepté le trajet. Le chauffeur bénévole l'appelle pour se présenter et fixer les détails pour la bonne organisation du trajet.
- A la fin du trajet, calcul des kilomètres effectués par le chauffeur bénévole depuis son domicile (total des kilomètres effectués pour la missions) x 0,37€/km. Le bénéficiaire prévoit de la monnaie pour régler la course et une preuve via carnet à souche lui est remise (1 volet pour chaque partie)

Le respect mutuel entre les bénéficiaires, les chauffeurs bénévoles et les professionnels est indispensable pour assurer un bon fonctionnement. En cas de manquements graves, cela peut entraîner la radiation du dispositif !

DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES :

- **Prêt de volant** : le bénévole utilise le véhicule du bénéficiaire pour le transport ; dans ce cas, l'indemnité kilométrique se limite au trajet aller/retour bénévole - bénéficiaire
- **Prêt d'un véhicule adapté par l'association CIF-SP** : le bénévole utilise un véhicule adapté permettant le transport d'une personne en fauteuil roulant (formation préalable)